



Conseil de sécurité

Distr. générale
31 juillet 2013
Français
Original : anglais

Lettre datée du 31 juillet 2013, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Suite à mon dernier rapport au Conseil de sécurité sur l'application de la résolution 1701 (2006) (S/2013/381), je demande par la présente au Conseil de sécurité d'envisager le renouvellement du mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), qui arrive à expiration le 31 août 2013. Dans une lettre qu'il m'a adressée le 12 juillet 2013, le Ministre libanais des affaires étrangères demandait que le Conseil de sécurité proroge le mandat de la FINUL pour une nouvelle période d'un an, sans le modifier.

La FINUL continue de jouer un rôle crucial en assurant tant la paix et la stabilité au Sud-Liban que le plein respect de la Ligne bleue aussi bien par le Liban que par Israël. Conformément à son mandat, elle continue de s'assurer de la cessation des hostilités et d'aider l'armée libanaise à faire en sorte que la zone située entre la Ligne bleue et le Litani soit exempte de tous personnels armés, biens et armes autres que ceux autorisés. Elle reste en contact avec les parties concernant la question de la partie septentrionale de Ghajar et continue d'accorder toute son attention aux violations de la résolution, notamment celles de l'espace terrestre et aérien. Elle prend également toutes les mesures qu'elle peut prendre pour que sa zone d'opérations soit exempte d'activités hostiles, quelles qu'elles soient. Le Groupe d'intervention navale de la FINUL poursuit sa double mission qui consiste à mener des opérations de surveillance maritime dans la zone concernée et à former les forces navales libanaises.

Des efforts continuent d'être déployés pour que la méthode retenue pour mettre en œuvre la résolution 1701 (2006) englobe les activités de la FINUL, du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban et de l'équipe de pays des Nations Unies, que le Gouvernement libanais soit davantage associé à l'application de la résolution 1701 (2006), que le dialogue stratégique avec l'armée libanaise se poursuive et que les capacités de cette dernière soient renforcées, de manière à ce qu'elle puisse progressivement assumer un contrôle effectif et durable de la sécurité dans la zone d'opérations de la FINUL et les eaux territoriales libanaises, élément essentiel pour parvenir à un cessez-le-feu permanent.

Dans une récente déclaration (S/PRST/2013/9), la Présidente du Conseil de sécurité, s'exprimant au nom du Conseil, a mis en lumière les incidences de la crise syrienne sur la stabilité et la sécurité du Liban, souligné le rôle crucial joué par l'armée libanaise face aux nouveaux problèmes de sécurité et qualifié celle-ci de « clef de voûte de la stabilité du pays ». Je tiens à mettre l'accent sur l'appel lancé par le Conseil à la communauté internationale pour qu'elle accroisse son soutien à



l'armée libanaise, qui vient de mettre sur pied un plan de développement de ses capacités dans le contexte de son dialogue stratégique avec la FINUL.

La coopération entre la FINUL et l'armée libanaise sur terre et en mer reste indispensable à l'exécution du mandat de la FINUL. Malgré le redéploiement provisoire de certaines unités de l'armée libanaise du secteur sud du Litani vers d'autres endroits du pays, un nombre important d'activités opérationnelles coordonnées entre la FINUL et l'armée libanaise se poursuivent. La FINUL a renforcé ses activités opérationnelles pour compenser la présence réduite de l'armée libanaise dans sa zone d'opérations. Les effectifs actuels de l'armée libanaise dans la zone d'opérations de la FINUL sont d'environ deux brigades.

Les mécanismes de liaison et de coordination mis en place par la FINUL avec les parties, notamment le mécanisme tripartite, ont facilité l'adoption d'un certain nombre de mesures concrètes et constructives. La FINUL continue de faire fond sur ces acquis pour promouvoir la mise en place de mesures pratiques sur le terrain et la compréhension entre l'armée libanaise et les Forces de défense israéliennes afin de continuer à stabiliser la situation le long de la Ligne bleue, d'éliminer toute cause de litige et tout point de friction éventuels, de prévenir les incidents susceptibles de se produire et d'instaurer la confiance.

Le processus de matérialisation de la Ligne bleue se poursuit avec l'abornement des points non litigieux. Les parties continuent d'appuyer pleinement l'abornement de la Ligne bleue, estimant qu'il s'agit là d'une mesure de confiance essentielle.

La FINUL continue de veiller à ce que le mécanisme tripartite soit aussi souple que possible et qu'il permette aux parties d'examiner l'éventail de questions le plus large possible. Sur ce point, les parties sont convenues d'aborder les questions de sécurité maritime dans le cadre du mécanisme tripartite.

Aucun progrès n'a été constaté pour ce qui est de l'établissement d'un bureau de la FINUL à Tel-Aviv.

Dans l'ensemble, l'attitude de la population locale envers la FINUL reste positive. Il arrive parfois néanmoins que le personnel et les patrouilles de la FINUL soient pris à partie et que leur liberté de circulation soit entravée. La FINUL continuera de collaborer étroitement avec les autorités libanaises en vue de réduire autant que possible le nombre de ces incidents.

La liberté de circulation de la FINUL ainsi que la sécurité de son personnel sont essentielles pour qu'elle puisse s'acquitter efficacement de ses tâches. La responsabilité de garantir la liberté de circulation du personnel de la FINUL dans la zone d'opérations incombe au premier chef aux autorités libanaises.

Au 15 juillet 2013, les effectifs militaires de la FINUL s'établissaient au total à 10 640 soldats. La composante civile de la FINUL comptait 346 personnes recrutées sur le plan international et 658 sur le plan national.

Je remercie les 37 pays qui fournissent des contingents à la FINUL de la constance de leur engagement. Leur participation, conjuguée avec le développement du partenariat stratégique avec l'armée libanaise, a permis de mettre en œuvre avec succès plusieurs éléments clés de la résolution 1701 (2006). Toutefois, alors que le mandat de la FINUL approche de son terme, il apparaît clairement qu'il reste encore à faire.

Je tiens également à remercier le commandant de la FINUL et Chef de mission, le général de division Paolo Serra, ainsi que l'ensemble du personnel militaire et civil de la FINUL de l'action qu'ils mènent au service de la paix au Sud-Liban.

Pour ce qui est des aspects financiers, l'Assemblée générale a décidé dans sa résolution 67/279 d'allouer au Compte spécial pour la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014, un montant brut total de 492,6 millions de dollars aux fins du fonctionnement de la Force. Si le Conseil de sécurité décidait de proroger le mandat de la mission au-delà du 31 août 2013, le coût de son fonctionnement serait limité aux montants approuvés par l'Assemblée.

Au 30 juin 2013, les contributions non acquittées correspondant au Compte spécial pour la Force intérimaire des Nations Unies au Liban s'élevaient à 35,6 millions de dollars. À la même date, le montant total des contributions non acquittées pour toutes les opérations de maintien de la paix s'élevait à 1 246,7 millions de dollars. Au 22 juillet 2013, le total des montants dus aux États Membres ayant fourni des contingents s'élevait à 12,7 millions de dollars. Pour les exercices prenant fin respectivement les 31 mai et 31 mars 2013, le remboursement des sommes dues au titre des contingents et du matériel leur appartenant a été effectué selon le système des versements trimestriels.

J'ai le plaisir d'annoncer que, le 1^{er} juillet 2013, la FINUL a lancé avec succès le projet pilote Umoja. En utilisant ce progiciel intégré au niveau mondial, la FINUL apporte une contribution importante à mon programme d'action quinquennal visant à partager les ressources financières, humaines et matérielles, les connaissances et la technologie de l'information plus efficacement dans l'ensemble du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et à permettre aussi la prestation aux moindres frais de services de haute qualité à l'appui de l'exécution de son mandat.

Compte tenu de ce qui précède, je recommande au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la FINUL pour une nouvelle période de 12 mois prenant fin le 31 août 2014.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter la présente lettre à l'attention des membres du Conseil.

(Signé) **BAN** Ki-moon